

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20161003_01

Séance du 3 octobre 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
24 septembre 2016

Date d'affichage :
10 octobre 2016

L'an deux mil seize, le trois octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Intégration des parcelles forestières de Communailles-en-Montagne au plan d'aménagement de Mignovillard et définition de l'état d'assiette

Après présentation par l'ONF et suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal approuve l'intégration des 6 parcelles forestières de Communailles-en-Montagne au plan d'aménagement 2009-2028 de Mignovillard.

Par ailleurs, les élus se prononcent favorablement sur la proposition d'état d'assiette (programmation des coupes) de l'ONF pour lesdites parcelles :

- la parcelle 6 en 2017 ;
- la parcelle 1 en 2018 ;
- les parcelles 2 à 5 en 2022.

Enfin, il est procédé à la renumérotation des parcelles :

- les anciennes parcelles 1 à 5 de Communailles-en-Montagne sont fusionnées en une parcelle unique portant le numéro 54 ;
- l'actuelle parcelle 54 de Mignovillard portera désormais le numéro 96.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Serrette', written over a horizontal line.

Florent SERRETTE